

2020/0083

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE ZONE DU FORT.**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'une régularisation du règlement des intérêts bancaires du prêt, souscrit au budget de la Zone du Fort, d'un montant de 420 000,00 euros, des écritures budgétaires sont à prévoir.

Ces écritures sont à effectuer à la demande de la trésorière.

En conséquence, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

- En dépense de fonctionnement :
  - o Au compte 66111 : + 3 868 €
  - o Au compte 608 – 043 : + 3 868 €
- En recette de fonctionnement :
  - o Au compte 796 – 043 : + 3 868 €
  - o Au compte 71355 – 042 : + 3 868 €
- En dépense/recette :
  - o Au compte 3555 – 040 : + 3 868 €
  - o Au compte 168748 : + 3 868 €

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,



Le Maire, le 11 DEC. 2020

*[Signature]*